

## **Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles**

**Dossier : 6211-02-023**

### **Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 16 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2014**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles* a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Conformément au mandat qui lui a été confié le 25 septembre 2014 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 16 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2014, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---

## Le projet

### Justification et description

La Compagnie minière Iron Ore Canada (IOC) propose une cinquième reconduction du programme décennal de dragage d'entretien de ses installations portuaires à Sept-Îles afin de maintenir une profondeur suffisante pour une navigation sécuritaire des bateaux servant au transbordement du minerai de fer. Le projet consiste en une série récurrente d'opérations de dragage. Deux aires de dragage sont couvertes par le projet, soit devant le quai n° 1, qui assure le transbordement de coke, de bentonite et de limestone (pierre à chaux), et devant le quai n° 2, utilisé pour la manutention du fer. Le site de dépôt de sédiments marins est localisé à 1,5 km au large du quai n° 2 et à 600 m à l'est de l'île Grande Basque. Les travaux de dragage d'entretien seraient réalisés selon les besoins, pour une période de dix ans, soit de 2015 à 2024.

Les opérations de dragage seraient réalisées à l'aide d'équipements spécialisés montés sur des barges. Une drague mécanique à benne preneuse serait utilisée pour l'excavation des sédiments marins. La zone de dépôt aquatique prévue est celle utilisée depuis plus de 30 ans pour l'immersion des sédiments dragués dans ce secteur. Pour ce projet, une caractérisation de la qualité des sédiments est réalisée avant chaque opération de dragage. Advenant que le niveau de contamination dépasse la concentration d'effets occasionnels des critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec, un confinement en milieu terrestre serait alors privilégié. Selon le volume à draguer et les conditions météorologiques, les activités de dragage prévues seraient réalisées en continu à raison de douze heures par jour (période claire de la journée), sur une durée variant entre une et six semaines. Les travaux s'effectueraient entre la fin août et la mi-octobre, mais les autorisations gouvernementales pourraient s'échelonner jusqu'en décembre afin de pallier toute éventualité. Les coûts du dragage varient entre 600 000 \$ et 1 M \$ par année de dragage, notamment selon le volume à draguer, la disponibilité des équipements et la période de dragage. Un suivi bathymétrique annuel permettrait de déterminer les moments où des travaux seraient requis.

(Extrait du communiqué émis le 16 octobre 2014)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

#### le projet

- la nécessité que soit effectuée une nouvelle modélisation hydrodynamique depuis l'arrêt des travaux de dragage au quai des remorqueurs ;
- la superficie du lot de grève en eau profonde d'IOC ;
- l'absence du lot de grève en eau profonde sur l'une des cartes de l'étude d'impact ;

- la possibilité de prévoir par IOC une compensation pour ses programmes de dragage d'entretien ;

#### **les travaux de dragage d'entretien**

- l'identité de l'autorité responsable qui assure la surveillance des travaux de dragage et sa compétence à assurer le respect des méthodes et l'application des mesures d'atténuation ;
- la possibilité que le manganèse soit analysé durant les prochains travaux de dragage d'entretien ;
- la possibilité que la quantité de sédiments dragués augmente étant donné que les dragages se font maintenant devant deux quais plutôt que seulement au bassin des remorqueurs ;
- l'importance d'obtenir la confirmation du promoteur que la fréquence des travaux de dragage ne serait pas plus élevée que prévue même si aucune étude sur les volumes à draguer n'a été menée depuis la dernière opération de dragage ;
- la possibilité que la profondeur de dragage augmente dans le futur étant donné la dimension de plus en plus grande des bateaux ;
- la méthode d'opération de la benne preneuse qui sera utilisée au moment des travaux de dragage pour s'assurer que les sédiments soient bien déposés au site de dépôt et non à côté ;
- la possibilité que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exerce une surveillance constante avec prise d'échantillons tout au long des travaux de dragage d'entretien ;

#### **l'étude de caractérisation de sédiments**

- l'importance de procéder à une étude de caractérisation des boulettes de fer ;
- la superficie et l'épaisseur de la couche de boulettes de fer située dans le fond marin ;
- la disponibilité du rapport final avec l'interprétation des résultats sur la caractérisation des boulettes de fer avant la fin de la période d'information et de consultation du dossier par le public du BAPE ;
- la possibilité de pouvoir consulter les résultats de l'étude de caractérisation effectuée en 2014 ;
- la possibilité du dépassement de la concentration en soufre qui démontrerait une certaine contamination des sédiments devant le quai n° 1 ;
- les raisons pour lesquelles le soufre total n'a pas été analysé au moment de l'étude de caractérisation de l'automne 2011 étant donné qu'il y avait dépassement dans la caractérisation effectuée en 2010 ;
- la nécessité que le soufre soit analysé au moment des prochaines caractérisations effectuées avant les travaux de dragage d'entretien ;
- la source des dépassements de contamination de certains métaux en ce qui concerne les eaux de surface et les eaux en profondeur et selon les critères recommandés du MDDELCC de 2011, soit les critères de protection de la vie aquatique (effets aigus et chroniques) pour

des eaux saumâtres et salées ainsi que les critères de protection de la vie aquatique pour les eaux estuariennes recommandées par le CCME de 2011 ;

#### **la gestion de sédiments contaminés**

- la gestion des sédiments contaminés en milieu terrestre effectuée en 2010, leur méthode de disposition et l'endroit de leur mise en dépôt ;
- l'autorité responsable de la méthode de disposition des sédiments contaminés en milieu terrestre ;
- l'analyse du site de disposition terrestre des sédiments contaminés avant son utilisation ;
- le potentiel de risque de contamination des sols et de l'eau souterraine au lieu du site de disposition des sédiments contaminés utilisé en 2010 ;
- la nécessité d'effectuer un suivi sur le risque de contamination des sols et de l'eau souterraine au lieu du site de disposition des sédiments contaminés utilisé en 2010 ;
- la possibilité que la méthode de disposition des sédiments contaminés utilisée en 2010 soit la même qui serait utilisée pour d'éventuels travaux de dragage d'entretien ;
- la localisation d'un éventuel nouveau site de disposition des sédiments contaminés ;
- la nécessité de caractériser un éventuel site de disposition des sédiments contaminés ;
- l'assurance que la totalité des sédiments contaminés a été retirée lors des précédents travaux de dragage effectués ;
- les risques que des sédiments contaminés se dispersent dans l'eau avant d'atteindre le fond du site de dépôt en raison du fort courant marin à l'endroit où se situe le site de dépôt ;

#### **la consultation des organismes locaux**

- la justification du promoteur de ne pas consulter certains groupes citoyens au moment de procéder à l'étude d'impact ;
- la justification du promoteur de ne pas consulter le Conseil de bande de Uashat Mak Mani-Utenam au moment de préparer l'étude d'impact ;
- les raisons de ne pas inclure, dans l'étude d'impact, les activités traditionnelles de la communauté innue auxquelles les travaux pourraient porter atteinte, soit la pêche au homard et la chasse aux oiseaux migrateurs ;
- la remise en question de la démarche de consultation publique faite par le promoteur ;
- l'importance de rendre publics tous les résultats d'études de caractérisation effectuées avant les travaux de dragage et de tenir des séances de consultation avant chaque campagne de dragage d'entretien ;

#### **les autres préoccupations**

- l'existence d'études sur l'évolution de la bathymétrie dans l'ensemble de la baie de Sept-Îles pour les 50 dernières années ;

- la possibilité de faire des études dans l'avenir sur l'évolution de la bathymétrie dans l'ensemble de la baie de Sept-Îles ;
- les mesures prises par IOC au cours des dernières années afin de réduire les impacts sur la qualité de l'air ;
- la possibilité de faire une étude globale de la qualité de l'eau et des sédiments dans la baie en tenant compte de toutes les industries présentes autour de celle-ci ;
- la nécessité de faire une étude afin d'évaluer les impacts de la mise en place du bassin des remorqueurs sur l'érosion des berges et sur l'évolution de la bathymétrie dans la baie de Sept-Îles ;
- la possibilité qu'IOC se propose pour faire un projet de compensation corrigeant l'éventuelle perte d'habitat occasionnée par la présence du site de dépôt ;
- les risques de contamination de la chair des poissons qui se nourrissent de mollusques et autres organismes dans la baie de Sept-Îles.

## Les activités d'information et de communication

### Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi qu'au centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Louis-Ange-Santerre <i>Accès Internet gratuit</i>	Centre socio-récréatif, 500, avenue Jolliet, Sept-Îles

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
16 octobre 2014	<i>Le Soleil</i>	
18 octobre 2014	<i>La Presse</i>	
22 octobre 2014		<i>Le Nord-Côtier</i>
5 novembre 2014		<i>Le Nord-Côtier</i>

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
16 octobre 2014 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	94	Site Web et compte Twitter du BAPE
11 novembre 2014 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE

## La séance d'information

<b>Date</b>	Le mardi 11 novembre 2014 à 19 h 30
<b>Lieu</b>	Salle De Coulonges de l'Hôtel Gouverneur Sept-Îles, 666, boulevard Laure
<b>BAPE : Animation</b>	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
<b>Promoteur</b>	M. Patrick Lauzière, Directeur – Environnement et Développement Durable, Compagnie minière IOC M. Mario Heppell, Directeur de projets – Environnement Maritime et Énergie, WSP Canada Inc.
<b>Assistance</b>	19 personnes
<b>Durée</b>	3 h 30

## Les relations de presse

Aucun média n'était présent à la séance d'information du 11 novembre 2014.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. À la suite de la diffusion du communiqué du 16 octobre 2014, les sites Web *Wn.com*, *smomines.qc.ca* ainsi que *groupeconstructo.com* ont fait mention du mandat d'information et de consultation du dossier par le public et de la tenue de la séance d'information.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet et après une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la communauté innue d'Uashat Mak Mani-Utenam pourrait être concernée par le projet. Une demande de consultation a été envoyée par le promoteur à l'Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK) afin de recueillir leurs interrogations, préoccupations ou suggestions quant à la réalisation du projet. Le communiqué émis par le BAPE le 16 octobre 2014 a été transmis au Conseil de bande de la communauté Uashat Mak Mani-Utenam afin de les inviter à exprimer leurs préoccupations sur le projet au cours de la période d'information et de consultation du dossier par le public menée par le BAPE, et plus précisément au moment de la séance d'information tenue le 11 novembre dernier à Sept-Îles.

*Alexandre Corcoran-Tardif*

Québec, le 4 décembre 2014

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier